



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Napierville du 21 mai 2020 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Conférence Web | - Marthe Tardif |
| - Ghislain Perreault | - Serge Brault |
| - Daniel Dumontier | - David Dumont |
| - Mario Dufour | - |

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 21 MAI 2020

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Demande d'aide financière : Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local
3. Levée de l'assemblée

2020-05-160 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2020-05-160 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

2020-05-161 Demande d'aide financière : Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local

Résolution #2020-05-161 : Demande d'aide financière : Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire procéder à des travaux de pavage sur un tronçon de la rue de l'Église qui est en piètre état, au sud de la rue Patenaude sur une distance approximative de 675 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie local (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation des travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

QUE le Conseil de la Municipalité de Napierville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2020-05-162
Levée de
l'assemblée

Résolution #2020-05-162 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 19h32.

Intervention de : Aucune assistance, séance tenue à huis clos selon les directives ministérielles en lien avec la COVID-19.

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE